COMMUNE DE

68230 NIEDERMORSCHWIHR



ARRÊTÉ n° 28/2025 PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT (TRAVAUX)

Le Maire de Niedermorschwihr,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande formulée par Mme Chloé SCHULCZ sise 50 rue de Vienne à Colmar en date du 03 septembre 2025 qui souhaite occuper temporairement le domaine public au niveau du 9 rue des Trois-Epis par le stationnement d'un camion de l'entreprise CHAPE-ISOL - SIRET : 81364955500022 — sise 137 Faubourg des Vosges 68700 CERNAY pour des travaux dans leur logement

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE:

- Article 1 : Le <u>mardi 16 septembre 2025</u> la société CHAPE-ISOL est autorisée à procéder au stationnement d'un camion au niveau du 9 rue des Trois Epis.
- Article 2 Cette occupation du domaine public nécessitera les dispositions suivantes :
 - Stationnement interdit au niveau du 9 rue des Trois Epis pour permettre le stationnement du camion qui devra être signalé aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise
 - **Rétrécissement de la voie** qui devra être signalé aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise.
- Article 3 la société CHAPE-ISOL occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.
- Article 4 Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune
- Article 5 : M. le Maire, la brigade de gendarmerie de Wintzenheim, la brigade verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Niedermorschwihr



A Niedermorschwihr le 12 septembre 2025 L'adjoint au Maire par délégation Christophe HABLITZ 374